

Introduction

Françoise LAPIERRE
Chef de service de neurochirurgie
Centre hospitalier universitaire de Poitiers

Mesdames, messieurs, je ne dirai que quelques mots sur la médecine humanitaire.

Je ferai remarquer que toute médecine est humanitaire et que c'est un peu redondant de parler de médecine humanitaire, mais c'est l'expression consacrée.

Cette médecine humanitaire s'intègre dans une réflexion plus large et tente d'apporter une certaine réponse, bien imparfaite, à une inégalité de chances entre pays développés et pays pauvres, pays en état de paix et pays en état de guerre ou en état de catastrophe naturelle. Il faut savoir, d'ailleurs, qu'une catastrophe naturelle n'est d'ailleurs catastrophique que dans les pays peu développés ou en voie de développement, ou bien encore en état de précarités antérieures.

La médecine humanitaire a beaucoup été évoquée ces dernières années, mais, en réalité, elle est très ancienne et répond presque à une tradition chevaleresque.

Elle a vu bien sûr son développement avec la création de la Croix-Rouge. Il a ensuite été fait le reproche à cette dernière d'être devenue, comme toute association multinationale, une administration un peu pesante avec un caractère trop officiel. Et c'est à partir des événements du Biafra que l'équipe de la Croix-Rouge sur place et Bernard Kouchner ont été extrêmement choqués de voir leur action paralysée par l'absence d'aval des gouvernements. Ces personnes ont donc décidé, avec un groupe d'amis, de créer une association portant ce nom que l'on peut qualifier de génial : *Médecins sans frontières*. Cette association signifiait aller partout où les autres ne vont pas. Elle a permis de donner un essor considérable à une foule d'actions dont certaines ont été extrêmement positives, d'autres plus contestables, avec toujours un élan de générosité, d'enthousiasme, qui a été tout à fait remarquable.

Cette réponse aux situations de nécessité aiguë s'est vue complétée également, une fois passée la crise, de réponses à des situations plus chroniques de sous-développement car il ne s'agit pas de laisser des populations en état de détresse. A partir de ce moment-là, on peut dire que les organisations non gouvernementales se sont multipliées, aussi bien en France qu'à l'étranger, avec des efficacités diverses, des buts divers et en sachant également que les individus partent sur le terrain avec des compétences et des motivations diverses.

Je crois que la médecine humanitaire doit s'intégrer dans une réflexion plus large sur nos systèmes de fonctionnement, non seulement dans le domaine de la santé,

mais aussi en termes de répartition des richesses et de circuit de l'argent. Il est un peu lassant de réparer les blessés de guerre depuis le début de l'humanité sans se poser de questions sur le pourquoi.

Je crois que l'humanitaire est une espèce de catalyseur pour avoir une réflexion plus large sur le monde actuel.

Je remercie tous mes collègues qui ont bien voulu venir animer cette séance en sachant que nous allons rapporter des expériences diverses, la plupart du temps menées dans le cadre d'associations non gouvernementales telles *Médecins sans frontières* puis *Médecins du monde* par la suite.

Il n'y aura pas de sectarisme dans nos propos et j'espère que nous saurons faire vibrer une corde qui ne soit pas seulement une corde sentimentale et de pitié liée de faits divers, mais qui relève aussi une réflexion plus large sur le pourquoi, le comment et la façon d'essayer de contourner les difficultés et de faire avancer les problèmes.

Je vais donc laisser la parole à Dominique Breillat qui va nous présenter le droit d'ingérence comme notion introduite par l'action humanitaire avec, bien entendu, tous les problèmes juridiques qui sont posés par ces actions, parfois clandestines.